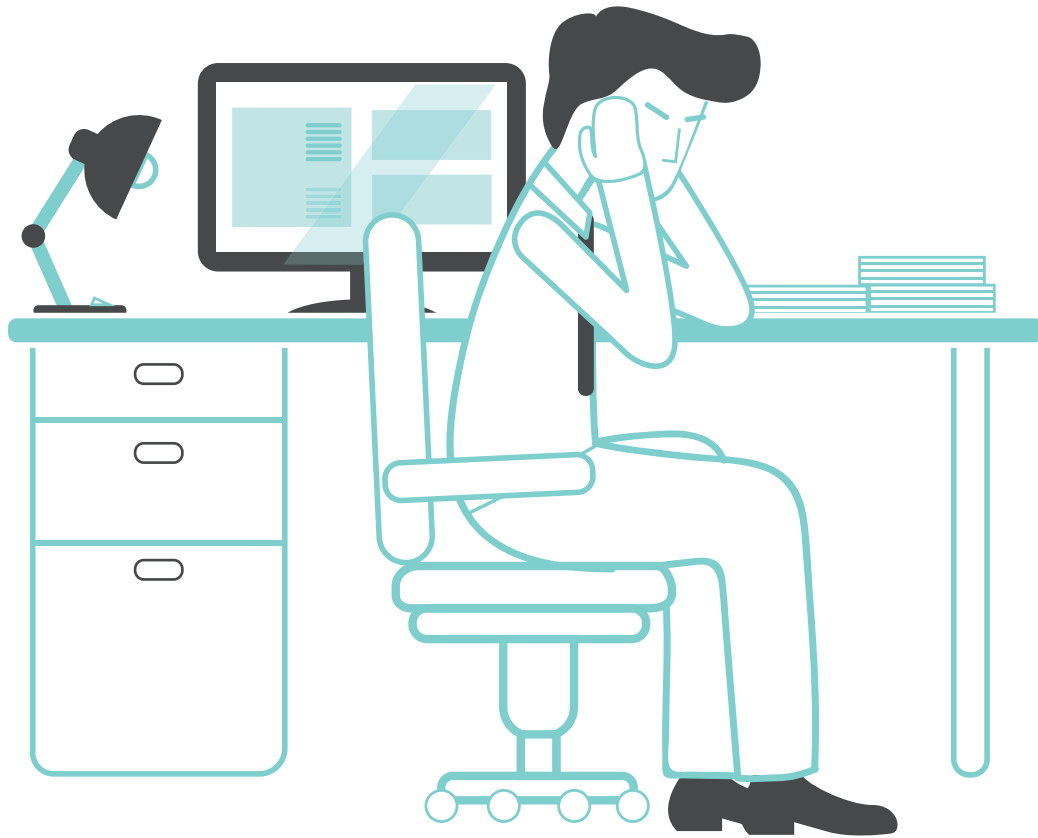


Les nuisances sonores au travail



Contexte général

Le bruit est « un phénomène acoustique produisant une sensation auditive considérée comme gênante et désagréable » (def de l'ISO – Organisation internationale de Normalisation). Les populations urbaines sont exposées à des nuisances sonores de plus en plus élevés.

En Ile-de-France, le bruit représente la première source de nuisance pour la population et de plainte.

Définition de la problématique

Le bruit est une nuisance environnementale à ne pas négliger. Elle influe directement sur la qualité de vie et la santé des êtres vivants. Sa perception est subjective et sa tolérance variable d'une personne à l'autre.

Les effets du bruit sur la santé sont d'ordre :

- **Physiologiques :** joue sur l'humeur, source de stress, altère le champ de la vision, peut augmenter la tension artérielle, provoquer des troubles respiratoire, des crampes, ...
- **Psychosomatiques et physiques :** fléchissement de l'attention, fatigue, irritabilité, trouble du sommeil.
- **Auditifs :** La perte auditive est irréversible. On estime qu'environ 13% de la population a une perte d'audition. Le vieillissement et l'exposition au bruit sont les deux principales causes.

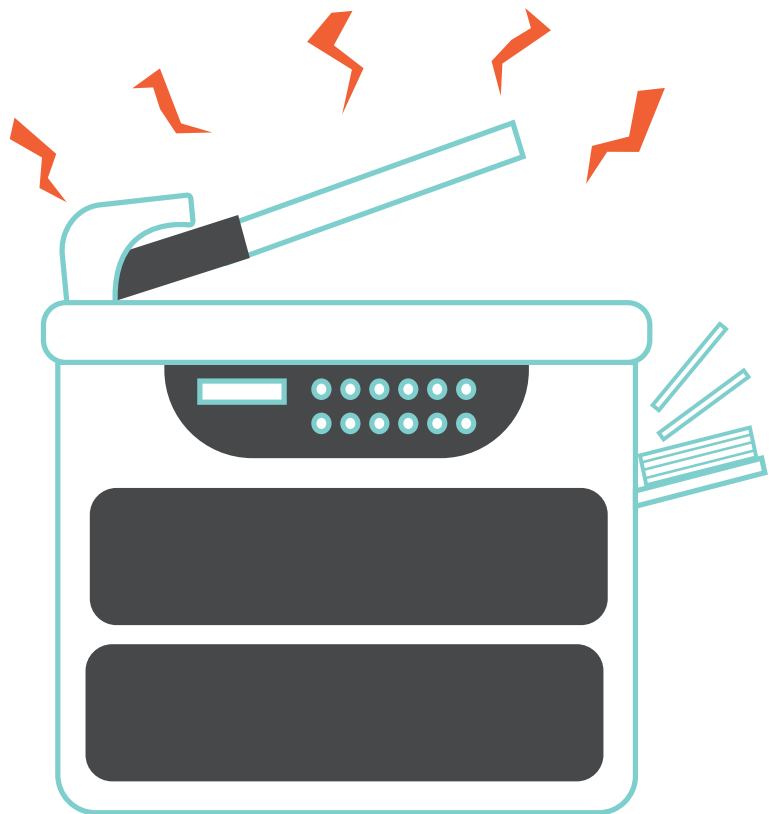
Enjeux environnementaux et syndicaux

70% des ouvriers se disent gêner par le bruit contre un peu plus de 50% pour les employés et cadres supérieurs.

Près de 7% des salariés sont exposés à des bruits nocifs.

Le bruit est responsable de 11% des accidents de travail.

Les nouveaux aménagements des lieux de travail, open space, demande une vigilance particulière à cette problématique.



Organes paritaires compétents

Faire fonctionner le triangle syndical :

Le CPPT car

- Il a pour mission de contribuer activement dans l'entreprise pour favoriser le bien-être des travailleurs.
- Il possède les compétences sur les aspects environnementaux en général.

Le CE :

- Il possède les compétences en terme d'organisation et des conditions de travail.
- par l'impact financier.

La DS :

- en cas de conflit (rejet au niveau CPPT et CE)
- pour la négociation d'alternatives.

Le bruit est responsable de

11%

des accidents de travail

Les acteurs

Acteurs internes :

- La direction de l'entreprise
- Les représentants des travailleurs
- Les travailleurs
- Le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)

Acteurs externes :

- Acousticien
- Le service externe pour la prévention et la protection au travail (SEPPT)

Les

7

Domaines du bien-être

- La sécurité au travail
 - La santé
- Les aspects psychosociaux
 - L'érgonomie
 - L'hygiène du travail
- L'embellissement des lieux de travail
 - L'environnement



Règlementation en vigueur

Directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Directive 2003/10/CE applicable en 2006 Arrêté royal du 16 janvier 2006 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés au bruit sur le lieu de travail (M.B. 15.2.2006)

Certification

- BREAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) certification de bâtiment, fixe des valeurs de niveau de bruit ambiant dans le secteur tertiaire.
- Valideo : système de certification volontaire en matière de construction durable (nouvelle construction ou rénovation)

Pour aller plus loin :

L'analyse des risques et les mesures de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.
<http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=3732>

Bruit – Série Stratégie Sobane :
<http://www.emploi.belgique.be/sobane/publicationDefault.aspx?id=3716>

Voir norme Iso 11690 : mine d'informations pratiques pour la conception des lieux de travail

Le bruit causes et conséquences :
<https://www.notre-planete.info/environnement/bruit.php#>